

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1966

13 août 2013

SOMMAIRE

AXA Private Debt III S.à r.l.	94349	Icarus Investments S.à r.l.	94326
Benhur Aldebaran S.à r.l.	94350	Ice Cream	94326
Compagnie Financière et Boursière Luxembourggeoise S.A.	94368	Imhotop S.A.	94323
CWEI (Luxembourg) Investment Management S.à r.l.	94331	Immobilière Tresco S.A.	94323
CWEI (Luxembourg) Investment Management S.à r.l.	94339	Imrose S.A.	94324
Dubelair S.A.	94353	Interalu Luxembourg S.A.	94327
EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl	94341	Interfamily S.A.-SPF	94327
Epuramat S.A.	94364	International Investment of Luxembourg Holding	94324
Euro Truck Services S.à r.l.	94326	Investment Circle S.A.	94324
EVRAZ Greenfield Development S.A.	94328	Investment Circle S.A.	94325
FinAdvice-Finanzplanung	94327	Investment Circle S.A.	94325
Florista S.A.	94368	Irish-European-Investors Patent & Finance Holding S.A.	94324
Fondation Félix Chomé	94354	Ivanhoe Changsha Investments S.à r.l. ...	94322
Geldilux-TS-2011 S.A.	94323	Jatropha S.à r.l.	94325
Global Hospital Managers S.à r.l.	94322	J.C. Investment S.A.	94325
Globe Invest S.à r.l.	94322	JS Media s.à r.l.	94329
Globe Voyages S.à r.l.	94322	Juana S.A., SPF	94330
Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l.	94323	June S.à r.l.	94325
Goodman Celestite Logistics (Lux) S.à r.l.	94322	KBC Participations Renta B	94330
Goodman Coriander Logistics (Lux) S.à r.l.	94324	Kingspan Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	94330
Grizzly Capital s.à r.l.	94329	KLEYR GRASSO ASSOCIES Office Management S.A.	94327
Hauffels Audit S.à r.l.	94326	LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.	94330
Hein Tech Lux S.à r.l.	94329	L.E.I. Conseil S.A.	94330
Hein Tech Lux S.à r.l.	94328	Lemanik Sicav	94328
Henri Colbach S.à r.l.	94328	LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l.	94368
Herakles S.A.	94329	Partei fir Integral Demokratie	94344
Hermit Crab S.A.	94329	Simac Services S.à r.l.	94355
Huellemann & Strauss Onlineservices S.à r.l.	94323	Utu Luxembourg 2 S.à r.l.	94346
		W.26 Clervaux «Victus»	94341

Global Hospital Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013084001/10.

(130103686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Globe Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 26/06/2013.

Référence de publication: 2013084002/10.

(130104218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Globe Voyages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 26/06/2013.

Référence de publication: 2013084003/10.

(130104220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Ivanhoe Changsha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013084048/12.

(130103328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Goodman Celestite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 158.804.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Celestite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013083980/12.

(130104133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Geldilux-TS-2011 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 163.336.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 24 juin 2013

Le conseil décide de transférer avec effet au 1^{er} juillet 2013 le siège social de la société du 43 boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg au 11 rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083973/12.

(130103221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 136.616.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013083978/12.

(130104134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Huellemann & Strauss Onlineservices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 144.133.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084033/10.

(130103630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Imhotop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 51A, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 58.062.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013084051/10.

(130103294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Immobilière Tresco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 24.928.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013084053/10.

(130104159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Goodman Coriander Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 164.560.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Coriander Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013083981/12.

(130104167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Investment Circle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.904.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013084046/12.

(130103707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Imrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 63.096.

Le bilan et de l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084054/10.

(130103564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

International Investment of Luxembourg Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 23.487.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084061/10.

(130103937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Irish-European-Investors Patent & Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 35.779.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084068/10.

(130104037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

J.C. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084073/10.

(130103731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Jatropa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 150.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084074/10.

(130103868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

June S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 150.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084076/10.

(130103887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Investment Circle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.904.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013084045/12.

(130103706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Investment Circle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.904.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013084044/12.

(130103705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Euro Truck Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 8, allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO TRUCK SERVICES S.à r.l.

Résidence Flavenelle

53 route de Bettembourg

L-33... HELLANGE

Signature

Référence de publication: 2013083922/14.

(130103548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Hauffels Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 70.499.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfurt, le 25 JUIN 2013.

Pour HAUFFELS AUDIT s.à r.l.

World Hopper s. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013084019/13.

(130103340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Icarus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 169.201.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées en date du 19 Juin 2013:

- John Mills a démissionné de sa fonction de gérant de class B avec effet au 19 Juin 2013.
- Laure Paklos, demeurant à 58 rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, a été nommée pour une durée indéterminée en tant que gérant de classe B avec effet au 19 Juin 2013.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013084036/15.

(130104073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Ice Cream, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.114.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Jabir CHAKIB

Gérant

Référence de publication: 2013084037/12.

(130103377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Interalu Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 93.017.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège social le 13 juin 2013

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuvre-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERALU Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013084058/15.

(130103387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Interfamily S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 158.432.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 18 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 6 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la société et décide de coopter avec effet au 6 juin 2013 Monsieur Marc LIBOULON, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Marc LIBOULON terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013084059/13.

(130103597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

KLEYN | GRASSO | ASSOCIES Office Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 162.096.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013084101/12.

(130103276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

FinAdvice-Finanzplanung, Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.
R.C.S. Luxembourg B 116.191.

Auszug aus dem Bericht der Hauptversammlung vom 3. Mai 2013

Frau DE PAOLI Doris legt Ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied resp. Delegierte des Verwaltungsrats nieder.

Die Versammlung wählt einstimmig Jerry GRBIC, geboren am 22/02/1972 in Luxemburg und wohnhaft in L-3323 BIVANGE, 10, rue Jean Schortgen, zum neuen Verwaltungsratsmitglied. Das Mandat endet bei der Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers ABA CAB SARL mit Sitz in L-2121 LUXEMBOURG, 231, Val des Bons-Malades wird verlängert bis zur Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.

Référence de publication: 2013083933/14.

(130104104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Henri Colbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 6, Loetsch.

R.C.S. Luxembourg B 163.856.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013084023/12.

(130103571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Hein Tech Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 59.946.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013084021/13.

(130103775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

EVRAZ Greenfield Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.803.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

EVRAZ Greenfield Development S.A.

Evgeny Terekhov

Gérant

Référence de publication: 2013083927/14.

(130103445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 44.893.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note, par le biais d'une résolution circulaire datée du 1^{er} janvier 2013, de la démission de monsieur Cesare SAGRAMOSO de son poste d'administrateur avec effet au 31 Décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013084126/15.

(130104119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Herakles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013084024/11.

(130103985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Hein Tech Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 59.946.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013084020/13.

(130103393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Hermit Crab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.622.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084026/10.

(130103823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Grizzly Capital s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 26/06/2013.

Référence de publication: 2013084010/10.

(130104222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

JS Media s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 157.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 26/06/2013.

Référence de publication: 2013084086/10.

(130104225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Juana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 73.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. COLLEAUX / C. MOGNOL

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013084087/11.

(130103679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

KBC Participations Renta B, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 73.070.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour la société

Karel De Cuyper

Directeur

Référence de publication: 2013084094/13.

(130103456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Kingspan Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 171.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013084091/10.

(130103702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

L.E.I. Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6944 Niederanven, 36, rue Michel Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 98.547.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66657 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084108/10.

(130103781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084113/10.

(130103932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

CWEI (Luxembourg) Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 178.710.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of June,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

CWEI (Europe) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B164928,

represented by Candice WISER, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on May 15, 2013.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "CWEI (Luxembourg) Investment Management S.a r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies").

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-a-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually a "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two (2) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.7. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. General Meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

CWEI (Europe) S.A., prenamed,	<u>12,500 Shares</u>
TOTAL: twelve thousand five hundred Shares,	12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

2. Have been elected as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr Shengliang Wu, born in Anhui, China, on 11 March 1971, with professional address at No.1 Yuyuantan South Road, Haidian District, Beijing 100038, China;

2.2 Mr Yinsheng Li, born in Heilongjiang, China, on 3 April 1973, with professional address at No.1 Yuyuantan South Road, Haidian District, Beijing 100038, China.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze juin,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

CWEI (Europe) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164928,

représentée par Maître Candice WISER, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "CWEI (Luxembourg) Investment Management S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées").

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Transfert de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société.

Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. En cas d'urgence des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès verbal de la réunion.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.7. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique seront documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

CWEI (Europe) S.A., préqualifiée,	12.500 Parts Sociales
TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales,	12.500 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

3. Le siège social de la Société est fixé au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

4. Ont été nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

4.1 Monsieur Shengliang Wu, né à Anhui, Chine, le 11 mars 1971, avec adresse professionnelle à No.1 Yuyuantan South Road, Haidian District, Beijing 100038, Chine;

4.2 Monsieur Yinsheng Li, né à Heilongjiang, Chine, le 3 avril 1973, avec adresse professionnelle à No.1 Yuyuantan South Road, Haidian District, Beijing 100038, Chine.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Wiser, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: EAC/2013/7841. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013100451/454.

(130121904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

CWEI (Luxembourg) Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 178.710.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

CWEI (Europe) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.928,

represented by Mr Dady KASA-VUBU, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on June 24, 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That CWEI (Europe) S.A., prenamed, is the sole shareholder of CWEI (Luxembourg) Investment Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 12 June 2013, not yet published in the Memorial C and awaiting registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company").

2) That the capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of one million three hundred and seven thousand five hundred Euro (EUR 1,307,500) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one million three hundred and twenty thousand Euro (EUR 1,320,000) by the creation and the issue of one million three hundred and seven thousand five hundred (1,307,500) new shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Subscription and Paying up

Thereupon,

CWEI (Europe) S.A., prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to one million three hundred and seven thousand five hundred (1,307,500) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each at an aggregate value of one million three hundred and seven thousand five hundred Euro (EUR 1,307,500) by a contribution in cash.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6.1 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

" **6.1.** The corporate capital of the Company is fixed at one million three hundred and twenty thousand Euro (EUR 1,320,000) represented by one million three hundred and twenty thousand (1,320,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version Follows the french version

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

CWEI (Europe) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.928,

représentée par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 juin 2013.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que CWEI (Europe) S.A., préqualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée CWEI (Luxembourg) Investment Management S.à r.l., avec siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 juin 2013, non encore publié au Mémorial C et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (1 EUR) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de un million trois cent sept mille cinq cents euros (1.307.500 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un million trois cent vingt mille euros (1.320.000 EUR) par la création et l'émission de un million trois cent sept mille cinq cents (1.307.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

Souscription et Paiement

CWEI (Europe) S.A., préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire à un million trois cent sept mille cinq cents (1.307.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune pour un montant total de un million trois cent sept mille cinq cents euros (1.307.500 EUR) par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« 6.1. Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent vingt mille euros (1.320.000 EUR) représenté par un million trois cent vingt mille (1.320.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés».

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kasa-Vubu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: EAC/2013/8434. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013100452/105.

(130121904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 83.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083912/11.

(130103710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

W.26 Clervaux «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 178.119.

STATUTS

L'an deux mille treize, le treizième jour de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

W. 01 «LES GALAXIES», société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de Trois Cantons, L-3980 Wickrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 103.347,

ici représentée par Monsieur Romain Schroeder, demeurant à L-5414 Canach, 30, rue de Gostingen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de W.26 Clervaux «Victus».

Art. 3. La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, l'échange, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations se rapportent directement ou indirectement à cet objet

social. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous les brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans laquelle la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

Art. 4. La durée de la société est pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Reckange-sur-Mess.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société anonyme W. 01 «LES GALAXIES», avec siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la société est gérée par un conseil de gérance.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération des parts sociales

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement en numéraire toutes les parts sociales de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique précité, représentant l'intégralité du capital social de la société a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

2.- Est nommé gérant unique:

Monsieur Guy ROLLINGER, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 7, rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange.

3.- Conformément à l'article 11 des statuts de la société, celle-ci est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu la partie comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

Pouvoirs

La personne comparante donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Romain Schroeder, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juin 2013. LAC/2013/27382. Reçu 7,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013083644/133.

(130102268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Partei fir Integral Demokratie, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 33, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg F 9.596.

—
STATUTEN

Jean COLOMBERA, médecin
11 A, rue d'Useldange
L-9188 VICHTEN
Luxembourgeois
Patrick DIEDERICH, étudiant
115, avenue Salentiny
L-9080 ETTTELBRUCK
Luxembourgeois
Michel GRETHEN, pensionné
Maison 24
L-9744 DEIFFELT
Luxembourgeois
Hubert HOSCHEIT, enseignant
32, cité Waarkdall
L-9030 WARKEN
Luxembourgeois
Sandra KERTH, institutrice
16, rue Longchamp
L-9160 INGELDORF
Luxembourgeoise
Karin LUCAS, secrétaire
28, rue François-Julien Vannerus
L-9289 DIEKIRCH
Luxembourgeoise
Angela MOLITOR-TRAUT, infirmière
19, Baakesmillen
L-9366 ERMSDORF
Allemande
Manon THEKES, secrétaire
3, um Sandbiereg
L-9776 WILWERWILTZ
Luxembourgeoise
Sonja THORN, pensionnée
Fëschmaart 8
L-9838 OBEREISENBACH
Luxembourgeoise

Inhaltsverzeichnis

Kapitel I: Name, Gegenstand, Sitz

Kapitel II: Mitgliedschaft

Kapitel III: Sektionen und andere Parteigliederungen

Kapitel IV: Generalversammlung
 Kapitel V: Vorstand
 Kapitel VI: Finanzierung
 Kapitel VII: Wahlen
 Kapitel VIII: Auflösung
 Kapitel IX: Allgemeine Bestimmungen

Kapitel I. Name, Gegenstand, Sitz

Art. 1. Die Vereinigung namens „Partei fir Integral Demokratie“ (Abkürzung: PID) ist eine politische Partei Luxemburgs, die Kechtstorm ist ein Verein ohne Gewinnzweck (a.s.b.l.). Sie wurde am 5. Juni 2013 gegründet.

Art. 2. Die politischen Richtlinien, Inhalte und Ziele sind vom Vorstand festgelegt worden und werden periodisch bei Bedarf angepasst. Die Beschlüsse werden im Vorstand mit einfacher Mehrheit gefasst.

Art. 3. Der Sitz der PID befindet sich in L-9047 Ettelbrück, 33, rue Prince Henri. Er kann bei Bedarf durch Beschluss des Vorstandes an einen anderen Ort verlegt werden.

Art. 4. Die PID kann Mitglied in nationalen, europäischen und internationalen Parteienbündnissen sein, sowie in allen anderen Organisationen. Diesbezügliche Entscheidungen werden vom Vorstand mit einfacher Mehrheit gefasst.

Kapitel II. Mitgliedschaft

Art. 5. Die Mitgliedschaft wird erworben durch Zahlen des jährlichen Beitrages. Dieser kann 50 € nicht überschreiten. Die Mitgliedschaft kann durch Beschluss des Vorstandes verweigert werden.

Art. 6. Das Mitglied hat die Verpflichtung die Statuten, das Grundsatzprogramm sowie die Beschlüsse der Partei zu respektieren, sowie den von der Generalversammlung festgelegten jährlichen Beitrag zu zahlen.

Art. 7. Die Mitgliedschaft geht entweder durch Kündigung, die schriftlich an das Sekretariat zu richten ist, oder durch das Nichtzahlen des von der Generalversammlung festgelegten Beitrages verloren.

Art. 8. Die Mitgliedschaft kann durch Ausschluss beendet werden. Die Zuständigkeit liegt beim Vorstand. Er entscheidet in ordentlicher Sitzung mit einfacher Mehrheit über den Ausschluss eines Mitglieds.

Art. 9. Der Vorstand verpflichtet sich jedem Mitglied eine Weiterbildung im politischen Bereich anzubieten.

Kapitel III. Sektionen und andere Parteigliederungen

Art. 10. Es steht dem Vorstand frei auf regionaler, kommunaler oder lokaler Ebene, Sektionen zu gründen, welche der PID voll und ganz unterstehen. Die Mitglieder der Sektionen sind alle Mitglieder der PID.

Art. 11. Interne Parteigliederungen können vom Vorstand organisiert werden und unterstehen der PID voll und ganz. Die Mitglieder solcher Gliederungen sind alle Mitglieder der PID.

Kapitel IV. Generalversammlung

Art. 12. Die Generalversammlung findet jährlich statt. Datum, Zeit und Ort werden vom Vorstand festgelegt.

Art. 13. Alle Mitglieder der Partei sind durch Vorzeigen ihrer aktuellen Mitgliedskarte zugelassen.

Art. 14. Die Einladungen zur Generalversammlung sind den Mitgliedern mindestens 10 Tage im Voraus unter Angabe der Tagesordnung zuzustellen. Die Entscheidungen der Generalversammlung werden den Mitgliedern per Post und/oder auf elektronischem Wege innerhalb eines Monats mitgeteilt.

Art. 15. Die Generalversammlung hat zur Aufgabe:

- a) die Begutachtung der Aktivitäts- und Finanzberichte sowie die Entlastung der Mandatsträger
- b) die Wahl des Vorstandes
- c) die Festlegung der Mitgliederbeiträge
- d) die Änderung der Parteistatuten

Der Vorstand unterbreitet der Generalversammlung jährlich die Finanzberichte des vorherigen Rechnungsjahres sowie das Budget für das kommende Rechnungsjahr.

Art. 16. Die Generalversammlung entscheidet mit einfacher Stimmenmehrheit der gültig abgegebenen Stimmen, wobei Stimmenthaltungen nicht mitgezählt werden.

Art. 17. Der Vorstand hat das Recht, einen Kongress, eine ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung einzuberufen.

Kapitel V. Vorstand

Art. 18. Der Vorstand besteht aus mindestens 3 und Maximum 13 Mitgliedern. Der Vorstand setzt sich zusammen aus dem Präsidenten, dem Sekretär, dem Kassierer. Die einzelnen Posten werden mit einfacher Stimmenmehrheit festgelegt. Zeichnungsberechtigt sind der Präsident und der Sekretär.

Art. 19. Um beschlussfähig zu sein, muss mindestens die Hälfte des Vorstandes anwesend sein. Alle Entscheidungen bedürfen der einfachen Stimmenmehrheit, wobei Stimmenthaltungen nicht mitgezählt werden. Sollte der Vorstand nicht beschlussfähig sein, so wird die Sitzung vertagt und findet mit der gleichen Tagesordnung, mit einem diesbezüglichen Vermerk und mit automatischer Beschlussfähigkeit innerhalb von 14 Tagen erneut statt.

Art. 20. Dem Vorstand untersteht die effektive Leitung der Partei sowohl auf administrativer als auf politischer Ebene. Er überwacht die Realisierung des Programms sowie die Ausführung der Beschlüsse. Er ist in seinen Aktivitäten nur der Generalversammlung Rechenschaft schuldig.

Art. 21. Die Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten.

Kapitel VI. Finanzierung

Art. 22. Die Finanzierung der Partei geschieht, unter Befolgung der diesbezüglichen Gesetze, durch

- a) Mitgliederbeiträge
- b) Solidaritätsbeiträge oder Spenden
- c) Abgaben der Mitglieder, die ein politisches Mandat bekleiden
- d) öffentliche Zuwendungen
- e) sonstige Einnahmen

Kapitel VII. Wahlen

Art. 23. Im Rahmen der vom Vorstand festgelegten Richtlinien liegt die Organisation und Koordination der Wahlvorbereitungen in den Händen des Vorstands. Die Kandidatenlisten werden ebenfalls vom Vorstand erstellt.

Kapitel VIII. Auflösung

Art. 24. Die Auflösung der Partei kann nur mit einer 2/3 Mehrheit der Anwesenden von einer hierfür eigens einberufenen Generalversammlung beschlossen werden. Das nach Tilgung sämtlicher Verbindlichkeiten verbleibende Vermögen der Partei wird bei deren Auflösung einem Wohltätigkeitswerk zufließen, welches von der Generalversammlung auf Vorschlag des Vorstandes bezeichnet wird.

Kapitel IX. Allgemeine Bestimmungen

Art. 25. Alle Eventualitäten und Situationen, die nicht in diesen Statuten geregelt sind, unterliegen der Kompetenz des Vorstandes.

Art. 26. Der besseren Lesbarkeit werden in diesen Statuten die Funktionsbezeichnungen nur in der männlichen Form verwendet; dies schließt die jeweilige weibliche Form selbstverständlich gleichberechtigt mit ein.

Diese Statuten wurden angenommen von der Gründungsversammlung am 5. Juni 2013 in Ettelbrück

Unterschriften

Der Gründungsvorstand

Référence de publication: 2013083689/131.

(130103006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Utu Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.994.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of June,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Utu Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirteen million four hundred twenty-two thousand eight hundred euro (EUR 13,422,800.-), with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.987 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me May N'Diaye, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 11, 2013,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Utu Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirteen million four hundred eight thousand four hundred seventy-five euro (EUR 13,408,475.-), with registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 19 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 5 July 2007 number 1363 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.994 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 30 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 19 November 2007 number 2645.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Merlis S.à r.l., with registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.320, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept juin,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Utu Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de treize millions quatre cent vingt-deux mille huit cents euros (EUR 13.422.800,-), ayant son siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 127.987 (l'«As-socié»),

représentée aux fins des présentes par Maître May N'Diaye, avocat, demeurant à Luxembourg,
aux termes d'une procuration donnée le 11 juin 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Utu Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de treize millions quatre cent huit mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 13,408,475.-), dont le siège social est au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 juillet 2007 sous le numéro 1363 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127.994 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 novembre 2007 sous le numéro 2645.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
 - 2 Nomination d'un liquidateur.
 - 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
 - 4 Divers.
- a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Merlis S.à r.l., avec siège social au 412F, route d'Esch L 2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.320, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connus du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. N'Diaye, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 juin 2013. REM/2013/1023. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083622/128.

(130102918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

AXA Private Debt III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 177.196.

In the year two thousand and thirteen,
on the twelfth day of the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

"AXA Private Equity Switzerland AG", a company governed by the laws of Switzerland, having its registered office at 42, Affolternstrasse, CH-8050 Zurich, Switzerland and registered with the Register of Commerce of the Canton of Zurich under number CH-020.3.032.345-6,

represented here by:

Mrs Jennifer Ferrand, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to her on 7 May 2013,

which proxy, after been signed "ne varietur" remained annexed to an incorporation deed enacted by the undersigned notary on 8 May 2013 (number 33159 of his repertory).

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record her declarations and statements as follows:

- That on 8 May 2013, the appearing party formed a private limited liability company by deed of incorporation of the aforementioned notary (number 33159 of his repertory), registered in Esch-sur-Alzette A.C., on 14 May 2013, Relation: EAC/2013/6164, filed with the Luxembourg Company and Trade Register, on 16 May 2013 under reference: L-130077522, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-177196 (the "Deed of Incorporation").

- That a clerical error appears in the Deed of Incorporation.

- That indeed, the name of the formed private limited liability company is "AXA Private Debt III".

- That accordingly said Deed of Incorporation of the Company enacted on 08 May 2013, must be read as follows:

in article 1 "Form, Corporate Name", third paragraph of the English version of the Deed of Incorporation, the reference to "AXA Private Debt III S.à r.l." must be read "AXA Private Debt III".

- That all other dispositions mentioned in said incorporation deed of 08 May 2013, will remain unchanged.

For filing and publications, all power is conferred to the bearer of a copy of the present deed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«AXA Private Equity Switzerland AG», une société régie par le droit suisse, ayant son siège social à 42, Affolternstrasse, CH-8050 Zurich, Suisse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce du Canton de Zurich sous le numéro CH-020.3.032.345-6,

représentée aux fins des présentes par:

Madame Jennifer Ferrand, employée privée, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 7 mai 2013,

laquelle procuration, après signature «ne varietur» est restée annexée à un acte de constitution de société reçu par le notaire soussigné, en date du 08 mai 2013, numéro 33159 de son répertoire.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que le 8 mai 2013, la comparante a formé une société à responsabilité limitée par un acte de constitution du notaire mentionné ci-dessus (numéro 33159 de son répertoire), enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mai 2013 sous la relation: EAC/2013/6164 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, en date du 16 mai 2013, sous la référence: L130077522 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177196 (l'«Acte de Constitution»).

- Qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'Acte de Constitution.

- Qu'en effet, le nom de la société à responsabilité limitée formé est «AXA Private Debt III».

- Que par conséquent il s'agit de lire l'Acte de Constitution comme suit:

dans l'article 1 «Forme, Dénomination», troisième paragraphe de la version française de l'Acte de Constitution, la référence à «AXA Private Debt III S.à r.l.» doit être lue «AXA Private Debt III»,

- Que toutes les autres dispositions figurant audit acte de constitution du 8 mai 2013, demeureront inchangées.

Pour les dépôt et publication, tout pouvoir est conféré au porteur d'une expédition du présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même mandataire, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juin 2013. Relation: EAC/2013/7708. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013083751/75.

(130103339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Benhur Aldebaran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 178.154.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-comptable, né à Paris 12^e, France, le 15 janvier 1959, demeurant professionnellement à 1, am Bongert, L-1270 Luxembourg,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'administrateur délégué de

2.- G.C.C. S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.216

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Jean-Marie NICOLAY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "BENHUR ALDEBARAN S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme Société de Participations Financières.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, groupement d'intérêt économique, location, gérance, option, achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-duché qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (70.000,-EUR), représenté par sept cents (700) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le ou les gérants pourront décider, dans les limites fixées par la loi et les statuts, de distribuer des dividendes intermédiaires.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1.- G.C.C. S.A., préqualifiée, six cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	699
2.- Monsieur Bruno MARCHAIS, préqualifié, une part sociale	1
Total: sept cents parts sociales	700

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

2.- L'assemblée désigne comme gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Julie BARBAROSSA, employée privée, née à Metz (France) le 10 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-1270 Luxembourg, 1, am Bongert.

3.- La gérante unique dispose de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bruno MARCHAIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2013. Relation GRE/2013/2335. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083779/136.

(130103247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Dubelair S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 36.780.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "DUBELAIR S.A.", ayant son siège social à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 36.780,

avec un capital souscrit de fixé à cinquante mille (50.000,- EUR), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 29 avril 1991, publié au Mémorial C numéro 389 du 16 octobre 1991. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

94354

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur René WEILER, né à Ixelles (Belgique), le 5 mai 1944, demeurant à B-1170 Bruxelles, 153, rue Van der Elst, Belgique.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2013. Relation GRE/2013/2352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013083873/65.

(130104005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Fondation Félix Chomé, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 50, route d'Eich.

R.C.S. Luxembourg G 13.

*Bilan au 31 décembre 2012
(après affectation du résultat)*

ACTIF	EUR	PASSIF	EUR
Immobilisé	9.486.773,77	Patrimoine	36.750.000,00
Dont immobilisations en cours	7.801.340,64		
Portefeuille - titres	30.302.480,15	Réserves:	1.767.566,44
		Réserve statutaire	1.767.566,44
Créances à court terme	5.797,10	Provisions	4.558.665,24
Avoirs en banque et caisse	3.341.411,63	pour grosses réparations bâtiment A . .	2.500.000,00
		pour grosses réparations villa Chomé . .	57.268,73
		pour dépréciation portefeuille/titres . . .	1.821.664,27
		pour nouvelles acquisitions	79.732,24
		pour bourses d'études F. Chomé	
		- Bastian	100.000,00
		Dettes à court terme	60.230,97
	<u>43.136.462,65</u>		<u>43.136.462,65</u>

(pour publication au Mémorial)

Etablissement d'Utilité Publique approuvé par arrêté grand-ducal du 9 février 1973 Mémorial C N°63 11 avril 1973

Budget de l'exercice 2013

Recettes	
Recettes locatives	250.000
Recettes diverses	680.500

Dépenses diverses et charges	
Impôts et taxes	20.000
Assurances	8.500
Frais de personnel, charges sociales et subventions	200.000
Electricité, eau, gaz, fuel, téléphone et TV	135.000
Nettoyage, entretien courant et gardiennage	160.000
Grosses réparations	150.000
Charges diverses	100.000
Dotations aux amortissements	34.500
Provisions et imprévus	100.000
Fournitures diverses	22.500
Total:	930.500 930.500

Le conseil d'administration:

Marlyse Neuen-Kauffman, président

Roland Hoff, administrateur

François Pauly, administrateur

Jacques Hansen, administrateur

Michel Simonis, administrateur

Dr. René Dondelinger, administrateur

Georges Helminger, administrateur

Référence de publication: 2013083936/49.

(130103482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Simac Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.111.

STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the thirtieth day of May.

Before the undersigned, Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Simon MAC LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (United States of America),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Simac Services S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

Simon MAC LLC, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Jonathan Claude Willy Lepage, born on August 27, 1975 in Namur (Belgium), having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Julien Ponson, born on July 29, 1981 in Poissy (France), having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is located at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le trentième jour de mai,

Par devant le soussigné Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Simon MAC LLC, une société régie par les lois du Delaware, dont le siège social se situe à 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Simac Services S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Simon MAC LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Jonathan Claude Willy Lepage, né le 25 août 1975 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Julien Ponson, né le 29 juillet 1981 à Poissy (France), ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26018. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013082794/493.

(130102149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Epuramat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 109.730.

In the year two thousand and thirteen,

on the sixteenth day of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of «Epuramat S.A.», a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company") and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 109.730, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen residing in Niederanven, dated 28 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 1.357, page 65.133 dated 9 December 2005 and whose Articles have been lastly amended by a notarial deed of the notary Maître Blanche Moutrier, residing in Esch-sur-Alzette, dated 31 July 2012, published in the Memorial under number 2.225, page 106.754 dated 7 September 2012.

The meeting is declared opened at 4 p.m. with Ms. Marion FINZI, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary, Mr Jan KNOBLAUCH, economist, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Ms. Franziska STAHLBERG, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) To increase the issued share capital of the Company by an amount of six thousand three hundred thirty-two Euro and nineteen cents (EUR 6,332.19) from its present amount of seventy-four thousand six hundred seventy-five Euro and eighteen cents (EUR 74,675.18) to eighty-one thousand seven Euro and thirty-seven cents (EUR 81,007.37), by creating and issuing two hundred sixty-five thousand fifty-six (265,056) new B class shares (the "New Shares"), without par value, and with a share premium of nine hundred ninety-three thousand six hundred sixty-seven Euro and eighty-one cents (EUR 993,667.81) and being issued on the same terms and conditions as the existing B class shares of the Company, and to be issued fully paid up at par by way of contribution in cash.

Subscription and payment for the New Shares.

2) To amend first paragraph of article 5.1 of the Articles to reflect the capital increase referred to above.

3) To examine the financial situation of the profit and loss account and of the monthly balance as of April 30, 2013.

4) Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions, with 95.69% voting for and 4.31% voting against:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of six thousand three hundred thirty-two Euro and nineteen cents (EUR 6,332.19) from its present amount of seventy-four thousand six hundred seventy-five Euro and eighteen cents (EUR 74,675.18) to eighty-one thousand seven Euro and thirty-seven cents (EUR 81,007.37), by creating and issuing two hundred sixty-five thousand fifty-six (265,056) new B class shares (the "New Shares"), without par value, and with a share premium of nine hundred ninety-three thousand six hundred sixty-seven Euro and eighty-one cents (EUR 993,667.81) and being issued on the same terms and conditions as the existing B class shares of the Company, and to be issued fully paid up as follows:

Subscription and Payment:

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to accept and approve the subscription by Brasspoint Trading Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands having its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands ("Brasspoint"), represented by Marion Finzi, prenamed, by virtue of a proxy given on 15th May 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Brasspoint declared to subscribe for the New Shares without par value at a total amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-), out of which six thousand three hundred thirty-two Euro and nineteen cents (EUR 6,332.19) are allocated to the share capital and nine hundred ninety-three thousand six hundred sixty-seven Euro and eighty-one cents (EUR 993,667.81) are allocated to the Special Reserve B.

The amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) is thus at the disposal of the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolution so that henceforth they shall read as follows:

« **5.1. Corporate capital.** The corporate capital is set at eighty-one thousand seven Euro and thirty-seven cents (EUR 81,007.37) represented by one million two hundred and ninety-seven thousand seven hundred and fifty (1,297,750) Common Shares, three hundred twenty-four thousand four hundred fifty (324,450) A Class Shares and one million seven hundred sixty-eight thousand six hundred forty-nine (1,768,649) B Class Shares, without par value, fully paid up.»

Third resolution

The meeting of shareholders resolved to examine the financial situation of the profit and loss account and of the monthly balance as of April 30, 2013.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am sechzehnten Mai.

Vor Uns, dem unterzeichnenden Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, bei dem die vorliegende Originalurkunde hinterlegt wird,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der "Epuramat S.A." abgehalten, einer société anonyme gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxemburg (die "Gesellschaft") und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B. 109.730, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven, am 28. Juli 2005, die Satzung wurde am 9. Dezember 2005 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") unter der Nummer 1.357, Seite 65.133, veröffentlicht. Die Satzung der Aktiengesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch von der Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 31. Juli 2012 aufgenommene und am 7. September 2012 im Mémorial unter der Nummer 2.225, Seite 106.754, veröffentlichte Urkunde.

Die Versammlung wurde um 16.00 Uhr eröffnet mit Dame Marion FINZI, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg als Vorsitzenden, Herr Jan KNOBLAUCH, Economist, mit Berufsanschrift in Luxemburg, zum Schriftführer ernannt.

Zum Stimmenzähler wird gewählt Dame Franziska STAHLBERG, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Das Büro der Versammlung wird als einberufen erklärt, sodann stellt der Vorsitzende fest und beauftragt den Notar Folgendes festzustellen:

(i) Dass die Tagesordnung dieser Versammlung folgende Punkte umfasst:

Tagesordnung:

1. Das Gesellschaftskapital zu erhöhen, um einen Betrag von sechstausenddreihundertzweiunddreißig Euro und neunzehn Cents (EUR 6.332,19) vom gegenwärtigen Betrag von vierundsiebzigttausendsechshundertfünfundsiebzig Euro und achtzehn Cents (EUR 74.675,18) auf einundachtzigtausendsieben Euro und siebenunddreißig Cents (EUR 81.007,37) durch die Bildung und Ausgabe von zweihundertfünfundsechzigtausendsechshundertfünfundsechzig (265,056) neuen Klasse-B-Aktien (die "Neuen Aktien"), ohne Nennwert, zusammen mit einer Kapitalrücklage in Höhe von neunhundertdreißigtausendsechshundertsiebenundsechzig Euro und einundachtzig Cents (EUR 993.667,81), auf die dieselben Bedingungen Anwendung finden, wie die bereits ausgegebenen Klasse-B-Aktien, und die vollständig durch Bareinlage eingezahlt und ausgegeben werden.

Zeichnung und Einzahlung der Neuen Aktien.

2. Den ersten Absatz des Artikels 5.1 der Satzung der oben genannten Kapitalerhöhung entsprechend abzuändern.

3. Die finanzielle Lage der Gewinn- und Verlustrechnung und der monatlichen Zahlungsbilanzstatistik vom 30. April 2013 zu überprüfen.

4. Sonstiges.

(ii) Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Nummern ihrer Aktien aus der Anwesenheitsliste hervorgehen; diese Anwesenheitsliste, die von den Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und durch die Mitglieder des Büros der Versammlung zu unterzeichnen ist, wird vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

(iii) Dass die Vollmachten der vertretenen Aktionäre nach Paraphierung "ne varietur" durch die erschienenen Parteien, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt werden.

(iv) Dass das gesamte Gesellschaftskapital, das auf der Versammlung anwesend oder vertreten wird, und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass sie nach rechtzeitiger Ankündigung dieser Versammlung Kenntnis der Tagesordnung hatten und vor der Versammlung keine Einberufungsschreiben erforderlich waren.

(v) Dass die Versammlung ordnungsgemäß zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann:

Dann fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, folgende Beschlüsse, mit 95,69% der Stimmrechte dafür und 4,31 % der Stimmrechte dagegen.

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, das Gesellschaftskapital zu erhöhen, um einen Betrag von sechstausenddreihundertzweiunddreißig Euro und neunzehn Cents (EUR 6.332,19) vom gegenwärtigen Betrag von vierundsiebzigttausendsechshundertfünfundsiebzig Euro und achtzehn Cents (EUR 74.675,18) auf einundachtzigtausendsieben Euro und siebenunddreißig Cents (EUR 81.007,37) durch die Bildung und Ausgabe von zweihundertfünfundsechzigtausendsechshundertfünfundzig (265,056) neuen Klasse-B-Aktien (die "Neuen Aktien"), ohne Nennwert, zusammen mit einer Kapitalrücklage in Höhe von neunhundertdreiundneunzigtausendsechshundertsiebenundsechzig Euro und einundachtzig Cents (EUR 993.667,81), auf die dieselben Bedingungen Anwendung finden, wie die bereits ausgegebenen Klasse-B-Aktien, und die vollständig durch Bareinlage wie folgt eingezahlt und ausgegeben werden:

Zeichnung und Zahlung

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, die Zeichnung durch Brasspoint Trading Limited, einer limited company gegründet und bestehend nach dem Recht der British Virgin Islands mit Gesellschaftssitz in Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands ("Brasspoint"), vertreten durch Marion Finzi, vorgenannt, durch Vollmacht vom 15 Mai 2013, welche vom Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wird und vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt wird, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

Brasspoint erklärt die Neuen Aktien, ohne Nennwert für einen Betrag von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) zu zeichnen, von denen sechstausenddreihundertzweiunddreißig Euro und neunzehn Cents (EUR 6.332,19) dem Gesellschaftskapital zugewiesen werden und neunhundertdreiundneunzigtausendsechshundertsiebenundsechzig Euro und einundachtzig Cents (EUR 993.667,81) der Klasse-B besondere Rücklage zugewiesen werden.

Die Summe von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) stand der Gesellschaft zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen worden ist.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, den ersten Absatz des Artikels 5.1 der Satzung den vorangegangenen Beschlüssen entsprechend abzuändern, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **5.1.** Das Gesellschaftskapital beträgt einundachtzigtausendsieben Euro und siebenunddreißig Cents (EUR 81.007,37), eingeteilt in eine Million zweihundertsiebenundneunzigtausendsiebenhundertfünfundzig (1.297.750) Stammaktien und dreihundertvierundzwanzigttausendvierhundertfünfundzig (324.450) Klasse-A-Aktien und eine Million siebenhundertachtundsechzigtausendsechshundertneunundvierzig (1.768.649) Klasse-B-Aktien, ohne Nennwert, welche voll eingezahlt sind."

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, die finanzielle Lage der Gewinn- und Verlustrechnung und der monatlichen Zahlungsbilanzstatistik vom 30. April 2013 zu überprüfen.

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder sonstigen Ausgaben gleich welcher Art, die die Gesellschaft aufgrund dieser notariellen Urkunde zu tragen hat, werden auf ungefähr zweitausend fünfhundert euro (EUR 2.500,-) geschätzt.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Da nichts anderes auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand weitere Punkte zur Diskussion durch die Versammlung vorbringt, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber diese Urkunde in Luxemburg, am zum Beginn dieses Dokuments genannten Tage, aufgesetzt wurde.

Der unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Nachdem die Urkunde den erschienenen Personen, welche dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Adresse bekannt sind, vorgelesen wurde, haben die erschienenen Personen zusammen mit dem Notar die vorliegende Originalurkunde unterschrieben.

Signé: Finzi, Knoblauch, Stahlberg, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: EAC/2013/6648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083914/190.

(130103501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

COFIBOL, Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 20.803.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration de la Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise SA - COFIBOL- du 22 mai 2013.

Est nommé à l'unanimité Président du Conseil d'Administration:

Monsieur René Gicquel

Est nommé à l'unanimité Directeur Général:

Monsieur Michel Parizel

Est nommé à l'unanimité Directeur:

Monsieur Alex De Jésus

Le CA confie la gestion journalière pour une durée de 1 an avec le pouvoir de signature seul pour tout ce qui a trait à la gestion journalière à:

Monsieur Alex De Jésus

Monsieur Michel Parizel

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée de 1 an au poste de Réviseurs:

DELOITTE SA

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013083837/22.

(130104014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Florista S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 147.799.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 25. Juni 2013

Die neue Anschrift des Verwaltungsratsmitgliedes Pascal Wagner lautet nunmehr 59, route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

Die Versammlung

Référence de publication: 2013083934/11.

(130103433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

LREDS II Sterling Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084138/10.

(130103842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.